

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

366th MEETING : 15 OCTOBER 1948

366ème SÉANCE : 15 OCTOBRE 1948

No. 117

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

PALAIS DE CHAILLOT, PARIS

(20 p.)

TABLE OF CONTENTS

Three hundred and sixty-sixth meeting

	Page
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Continuation of the discussion on the identical notifications, dated 29 September 1948, from the Governments of the French Republic, the United States of America and the United Kingdom to the Secretary-General	1

TABLE DES MATIÈRES

Trois-cent-soixante-sixième séance

	Pages
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Suite de la discussion sur les notifications identiques faites le 29 septembre 1948 au Secrétaire général par les Gouvernements de la République française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ..	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de Sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

THIRD YEAR

No. 117

TROISIÈME ANNÉE

No 117

THREE HUNDRED AND SIXTY-SIXTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Friday, 15 October 1948, at 3 p.m.*

*President: Mr. Juan Atilio BRAMUGLIA
(Argentina).*

*Present: The representatives of the
following countries: Argentina, Belgium,
Canada, China, Colombia, France, Syria,
Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union
of Soviet Socialist Republics, United King-
dom, United States of America.*

1. Provisional agenda (S/Agenda 366)

1. Adoption of the agenda.
2. Identical notifications, dated 29 September 1948, from the Governments of the French Republic, the United States of America and the United Kingdom to the Secretary-General (S/1020 and S/1020/Add.1).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the identical notifications, dated 29 September 1948, from the Governments of the French Republic, the United States of America and the United Kingdom to the Secretary-General (S/1020 and S/1020/Add. 1).

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): We shall now proceed with our consideration of the question submitted by the Governments of the United States of America, the United Kingdom and France.

Before calling on anyone to speak I should like, myself, to say a very few words on the subject.

TROIS-CENT-SOIXANTE-SIXIÈME SÉANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le vendredi 15 octobre 1948, à 15 heures.*

*Président: M. Juan Atilio BRAMUGLIA
(Argentine).*

*Présents: Les représentants des pays sui-
vants: Argentine, Belgique, Canada, Chine,
Colombie, France, Syrie, République socia-
liste soviétique d'Ukraine, Union des Répu-
bliques socialistes soviétiques, Royaume-
Uni, Etats-Unis d'Amérique.*

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 366)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Notifications identiques faites le 29 septembre 1948 au Secrétaire général par les Gouvernements de la République française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (S/1020 et S/1020/Add.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur les notifications identiques faites le 29 septembre 1948 au Secrétaire général par les Gouvernements de la République française, des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni (S/1020 et S/1020/Add. 1).

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Nous allons poursuivre l'examen de la question qui nous est soumise par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la France.

Avant de donner la parole à mes collègues, je voudrais moi-même faire une très brève déclaration sur cette question.

This meeting of the United Nations Security Council is faced with one of the most significant events of contemporary history. It behoves me, therefore, to say a few words in opening the meeting, which will be a brief one, as members of the Council still need to complete their information on the matter.

The course of our debates is being observed by all the peoples of the world who wish and hope to live in harmony and to enjoy the blessings of peace.

That is why these meetings of the Council are of great political importance and have far-reaching effects. That importance is determined by the problem under consideration; it is projected into the future by the energy resulting from the universal longing for peace which inspires all human beings who, in the difficult days in which we are living, are willing to work for the new concept of lasting peace.

All members are familiar with the nature of the problem we have met to discuss. Deep-rooted are its roots; critical and difficult are its internal and external aspects. This is an international problem which is not new, but which is not common either. A whole series of events have given rise to this question. The decisive events which unfolded themselves into what is known as the "Berlin question" are numerous also.

These events are varied in kind. Some arise from men's stupidity when they insist on following philosophical trends which can, in many cases, be artificial instead of concentrating their efforts in the substance rather than in the form. Others are born out of the struggle between opposing factors which, however, could, according to the precise terms of law, be coordinated in keeping with the necessity of all men to live together whatever their individual way of life.

Thus the Security Council of the United Nations—created to consolidate peace and preserve us from war—has reached the so-called "Berlin question" which was carried before the Council by the opposing interests of four countries which are all of them respected and respectful Members of the Organization and, at the same time, permanent representatives in this body.

Since the question was first raised in a manner fully in accordance with the requirements of friendly relations between nations, there have been a number of arduous consultations held in an endeavour to find an integral solution from which none of the essential elements necessary for the maintenance of peace would be lacking.

Equity and unbiased justice have been and will continue to be the basis of our efforts, for without those two virtues the peace which has to be built would be

Nous voici de nouveau réunis au Conseil de sécurité des Nations Unies en l'un des moments les plus importants de l'histoire contemporaine. Je dois prononcer quelques paroles au début de cette séance, qui sera brève puisque nous devons obtenir des renseignements complémentaires sur la question.

Tous les peuples du monde suivent le cours de ces délibérations avec la volonté et l'espérance de vivre en harmonie dans un climat de paix féconde.

C'est pourquoi ces séances du Conseil ont une grande importance politique et aussi un grand retentissement. Le problème que nous examinons est la raison de ce retentissement, et la force des sentiments universellement pacifiques de tous les êtres humains, disposés à travailler dans les jours difficiles que nous vivons pour la nouvelle conception d'une paix durable, le place sur le plan dont je viens de parler.

Vous connaissez tous la nature du problème qui nous fait réunir. Les racines en sont profondes. Ses aspects internes et externes sont sérieux et difficiles. C'est un problème international qui n'est pas nouveau, mais qui n'est pas non plus banal. Nombreux sont les événements qui ont donné naissance à cette affaire et nombreux sont aussi les événements décisifs qui constituent le déroulement de ce qu'on appelle « la question de Berlin ».

Ces événements sont de natures différentes. Les uns proviennent du manque d'intelligence obstiné des hommes, insistant pour obéir à des principes philosophiques qui, en bien des cas, peuvent être artificiels, au lieu de concentrer leurs efforts sur l'esprit plutôt que sur la lettre. D'autres naissent de facteurs réels qui se heurtent, mais qui peuvent cependant être coordonnés conformément aux critères précis du droit, d'une façon qui corresponde à la nécessité de la vie en commun sur la terre, quel que soit le mode de vie que l'on adopte.

C'est ainsi que le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été créé pour affermir la paix et nous préserver des guerres, a été saisi de ce qu'il est convenu d'appeler la « question de Berlin », qui tire son importance des intérêts contradictoires de quatre Membres respectés de l'Organisation, respectueux de la Charte et qui sont en même temps membres permanents du Conseil.

Depuis que la question a été opportunément soulevée, d'une manière qui répond aux nécessités de la bonne entente internationale, il a été procédé à de nombreuses consultations délicates en vue de l'élaboration de formules destinées à fournir une solution complète qui ne fasse abstraction d'aucun des éléments considérés comme essentiels au maintien de la paix.

Une équité évidente et une justice à l'abri de toute déformation ont inspiré et inspireront les plans de travail du Conseil. Sur la base de ces plans, la paix à construire ne

nothing more than a theoretical declaration. Over and above the doctrinaire formulation of a definition of peace, we are convinced that it is possible to find here a true and effective instrument for universal peace, a peace which has been delayed so long in spite of the expectation of the peoples of the world.

Hence, we can all proclaim our pacifism. Who among us does not wish for peace? Who among us is not working, or would not wish to work, for universal peace? Who among us can help but reflect sentiments which are peaceful in their intent?

In our innermost conscience as in our visible acts, you can discern the human eagerness to work for understanding, for harmony and for peace.

This feeling is not merely a personal one, it is a much more general one. It is inspired and ordered by our own peoples who are no longer satisfied by symbols of peace but want practical results.

We are ready to work for an agreement on the Berlin problem. We have time at our disposal and we have the best of intentions. We have time to make worthy experiments, while our intentions, based as they are on adaptability—which is a form of political maturity—are governed in all matters by tolerance and comprehension, virtues which cannot be confused or misunderstood!

We know it is possible to live in peace and furthermore we want to live in peace.

We are unconditional defenders of everything that peace connotes, but it is a dynamic peace and not a static peace we desire. We do not believe that neglect will achieve peace. In so far as all things must be safeguarded, so must peace. When the misfortune of war overtakes a country, it is then that one discovers whether that country has been farsighted or not.

Our century is a century of suffering; its characteristic would seem to be revolution, war, cruelty. Fifty years of this century still remain until its immense door is closed. It opened at a time when exaggerated individualism was entering upon its critical phase. Why not, therefore, make a supreme effort in the next fifty years? Why should we not marshal under the flags and standards of our countries a body of peace-loving men to strive together against the effects of ignorance, discord and division? We must strive for the harmonious living together of all peoples, which is what they themselves desire.

That is why, under the auspices of the representatives on whom the attention of

peut être une simple affirmation théorique. Au delà de l'énoncé doctrinal de la définition de la paix, nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver ici l'instrument véritable et effectif permettant de réaliser la paix universelle, retardée si longtemps en dépit de l'ardente espérance de tous les peuples de l'univers.

C'est pour cette raison que nous pouvons tous proclamer notre pacifisme. Qui d'entre nous ne désire la paix? Qui d'entre nous n'est ou ne désire être un artisan de la paix universelle? Qui d'entre nous pourrait ne pas exprimer des sentiments pacifiques?

Au plus profond de nos consciences, comme dans les manifestations extérieures les plus visibles, on devine la préoccupation humaine de travailler sans réserve à l'entente, à la concorde, à la paix.

Il ne s'agit pas là seulement d'un sentiment qui nous serait personnel. Il est beaucoup plus répandu. Il est inspiré et nous est imposé par nos peuples eux-mêmes qui ne veulent plus seulement la symbolisation de la paix mais la paix elle-même se présentant sous forme d'équation résolue.

Nous sommes prêts à travailler à la réalisation d'un accord sur le problème de Berlin. Nous avons le temps, et les fins que nous nous proposons sont honorables; nous avons le temps de faire tous les essais qui en valent la peine; parmi les fins que nous recherchons figurent, en plus de l'adaptabilité — forme de maturité politique — la tolérance et la compréhension, vertus que l'on ne saurait confondre ni mal interpréter.

Nous savons que nous pouvons vivre en paix et, qui plus est, nous voulons vivre en paix.

Nous défendons sans réserve tout ce que représente la paix, non pas la paix statique mais la paix dynamique. Nous ne croyons pas que les peuples parviendront à la paix en s'abandonnant. Et, de même qu'il faut prendre soin de toutes choses, il faut prendre soin de la paix. Quand les peuples sont frappés du malheur qu'est une guerre, on ne tarde pas à savoir si on a été prévoyant ou imprévoyant.

Notre siècle est un siècle de souffrances; tel peut paraître son signe caractéristique: révolutions, guerres, cruautés. Il manque encore cinquante ans pour que se ferme son immense portail, qui s'est ouvert au moment où l'individualisme exacerbé donnait naissance à une période critique. Pourquoi alors ne pas faire au cours de ces années l'effort suprême? Pourquoi ne pas aligner les étendards et les emblèmes de nos peuples en une colonne éprise de paix et lutter en commun pour la déroute de tout ce qui est ignorance, discord et division? Il nous faut travailler pour la vie en commun, dans l'harmonie, des peuples, puisque c'est ce qu'ils désirent.

C'est pourquoi le Conseil donne maintenant, sous les auspices des représentants

the world is concentrated, this Council is now engaged in a peace mission, which is to meet and solve the Berlin problem, at its sources, and all its ramifications.

My words are intended to be an introduction to a discussion which is being resumed.

I believe it important to give you this reminder, which is naturally in no way an admonition, of the nature of our fundamental duties, because, although we are fully aware of them, it is essential that they should be clearly understood and practiced in this Council.

All the world has placed its confidence in the balanced judgment of the members of the Security Council.

I call upon the representative of Canada.

Mr. JESSUP (United States of America) : On a point of order, Mr. President, will you allow consecutive interpretation ?

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : Yes.

General McNAUGHTON (Canada) : I should like to take this opportunity to express the most sincere appreciation of the manner in which the President of the Security Council has carried forward the great responsibilities which fell upon him when he accepted the presidency of this Council for the consideration of the grave issues which are before us today.

I know that I can speak not only for myself but also for the other members who have been associated with the President in the talks which he has had, in expressing our confidence in the wisdom and initiative which he has shown. I have no doubt that, in the course of our discussions, the President will give the Security Council an account of these talks.

These informal talks in which the Security Council representatives of Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia and Syria have been engaged since the last meeting of the Council on the subject of Berlin [*364th meeting*], have had as their purpose the gathering of full information concerning the points of view of the parties concerned with the problem. In these conversations we have also sought to clarify the issues involved.

In view of the gravity and complexity of these issues, it has seemed to us that we have the serious responsibility of examining the matters in all their varied aspects and with the help of all the information which we can secure.

As Members of the United Nations, and particularly because we hold the privilege of membership in the Security Council, the

qui y siègent et sur lesquels est concentrée l'attention du monde, la consigne pacifique qui doit inspirer l'examen du problème de Berlin et lui donner une solution qui vaille pour ses origines, ses conséquences et son évolution.

Voilà ce que je tenais à dire, à titre d'introduction à la discussion que nous reprenons.

Ces recommandations me paraissent importantes; elles n'ont point pour but, comme chacun le comprend, de nous rappeler ce qu'est notre devoir, car nous en sommes tous conscients. Je voulais simplement dire que nous devons, au sein du Conseil, nous inspirer de ce devoir et prendre les mesures d'ordre pratique qu'il impose.

Tous les peuples de la terre ont confiance dans le jugement et dans l'impartialité des membres du Conseil de sécurité.

La parole est au représentant du Canada.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Une question d'ordre, Monsieur le Président. Permettez-vous l'interprétation consécutive ?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : Oui.

Le général McNAUGHTON (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter très sincèrement le Président du Conseil de sécurité pour la façon dont il s'acquitte de la lourde tâche qu'il a assumée en acceptant la présidence du Conseil pour l'examen des graves questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je suis certain que je parle non seulement en mon nom, mais au nom des autres représentants qui ont participé aux conversations avec le Président, lorsque j'exprime la confiance que nous avons en la sagesse et en l'esprit d'initiative dont il a fait preuve. Je suis sûr que, au cours du débat, le Président voudra bien faire au Conseil un exposé sur ces conversations.

Ces conversations officieuses auxquelles, depuis la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée à la question de Berlin [*364^e séance*], ont pris part les représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Canada, de la Chine, de la Colombie et de la Syrie, ont eu pour but de réunir des renseignements complets sur les points de vue des parties en cause et de faire la lumière sur les différentes questions en jeu.

En raison de l'importance et de la complexité de ces questions, nous avons estimé que notre devoir était de les examiner sous tous leurs aspects et en recueillant toutes les informations possibles.

En tant qu'Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, et spécialement du fait qu'il a le privilège de siéger au Conseil de

duty is incumbent upon each one of us in our task of maintaining international peace and security to seek methods and procedures which are best suited to that purpose.

In order that there may be no misconception of what we have been seeking to do, I should like to emphasize that we have not been concerned with producing any offer of mediation or with the drafting of resolutions of whatever character to be placed before the Security Council. Our work to date has been strictly exploratory and preliminary, because we recognize that it is here in the Security Council that decisions must be taken.

May I say again that I believe it to be the duty of the Security Council to reach conclusions and to take appropriate decisions promptly, for the situation is that we are carrying on this debate under the shadow of violence.

The specific questions which I understand the President has put to the representatives of France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and the United States, have emerged from our discussions as points upon which we desire further enlightenment. I hope that all concerned will take advantage of this opportunity to make this further information available so that work in the Security Council may proceed promptly.

Mr. URDANETA-ARBELÁEZ (Colombia) (*translated from Spanish*): On behalf of the Colombian delegation, I wish here and now to associate myself with the statement made by the representative of Canada.

In the grave problem at present under consideration by the Security Council—a problem which has perturbed the minds of people throughout the world—the six member States of this Council which are not directly involved in the matter have tried to their utmost ability to do their duty by co-operating by every means at their disposal, in conformity with the desires of the peoples of the world, for the peaceful and amicable settlement of the difficulties which have arisen between the Great Powers.

With that end in view, we have tried since the outset to obtain full information on all aspects of the matter so as to ascertain how far the attitude of both sides was justifiable and to analyse all likely causes of the general uneasiness, so that we might then be in a position to consider possible solutions by which the Security Council would justify the confidence the world has placed in it and which would, at the same time, meet its primary obligation under the Charter to safeguard international peace and security.

sécurité, chacun de nous a le devoir de rechercher les méthodes et les moyens qui nous permettraient d'accomplir dans les meilleures conditions la tâche qui nous incombe et qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur le but que nous nous proposons, je voudrais souligner que nous n'avons pas cherché à présenter une offre de médiation ni à rédiger des résolutions de quelque nature que ce soit pour les soumettre au Conseil de sécurité. Nous nous sommes bornés jusqu'à présent à une exploration préliminaire de la question, convaincus que nous sommes que la décision appartient au Conseil de sécurité.

Puis-je répéter que je pense que le Conseil de sécurité a le devoir d'aboutir à bref délai à une conclusion et de prendre rapidement les décisions nécessaires, car le fait est que nous délibérons sous la menace de la violence.

A la suite de nos conversations, le Président a posé aux représentants de la France, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des États-Unis, des questions précises qui constituent les points sur lesquels nous désirerions être mieux renseignés. J'espère que toutes les parties intéressées saisiront cette occasion de fournir au Conseil de sécurité ce supplément d'information, afin que nos travaux puissent se poursuivre rapidement.

M. URDANETA-ARBELÁEZ (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Au nom de la délégation de la Colombie, j'approuve sans réserve la déclaration du représentant du Canada.

En face du grave problème qui retient actuellement l'attention du Conseil de sécurité, et qui inquiète les esprits de tous les peuples de la terre, les six membres de ce Conseil qui ne sont pas directement intéressés à la question ont voulu s'acquitter pleinement de leur devoir en s'efforçant, par tous les moyens dont ils disposent, de favoriser le règlement du différend qui oppose les grandes Puissances, dans le climat de paix et de cordialité auquel le monde aspire.

A cette fin, notre première préoccupation a été d'obtenir des renseignements complets sur tous les aspects de la question, de déterminer dans quelle mesure nous pouvons connaître la position de chacun, et d'étudier les différents facteurs qui pourraient causer des perturbations; cela devait nous fournir un moyen de rechercher les solutions qui permettraient au Conseil de sécurité de mériter la confiance que le monde a mise en lui et de s'acquitter en même temps de l'obligation fondamentale qui lui incombe aux termes de la Charte, c'est-à-dire de veiller au maintien de la paix et de la sécurité universelles.

The Foreign Minister of Argentina, whose Presidency we acclaim, has devoted all his brilliant intelligence and all his good-will to this delicate and difficult task, and has faithfully interpreted the loyal intentions of the Council members who are gathered here to settle this problem. On behalf of my delegation and in my own name, I express our gratitude to Mr. Bramuglia and take this opportunity to assure him of our entire confidence.

I also take this opportunity to express my conviction that the four Powers who bear the responsibility for the administration of Berlin and upon whose shoulders also weighs the obligation to preserve the peace, will want to contribute in all sincerity to the success of the efforts undertaken by the six other members of the Security Council.

These States have no other intention or aim than that of acting with the greatest impartiality, the fullest independence and with the strictest equity, until a solution can be found to the problems under discussion and tranquillity has been restored to the peace-loving peoples of the world.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : Having participated during the last eight days in the consultations which have taken place between five non-permanent members of the Security Council together with China, on the problem which is before the Security Council—the dispute on Berlin—I am glad to be able to associate myself entirely with the statement made by the representative of Canada, in which he expressed our sincere appreciation for the able and wise manner in which our President, Mr. Bramuglia, has conducted those consultations with the intention of finding a conciliatory approach between the controversial views and attitudes of the parties so as to find a way to compromise and conciliate these different views.

As the President stated at the beginning of this meeting, the whole world is awaiting an affirmation and assurance from the Security Council and the United Nations that there is no threat to the peace, that there is no danger that a new war will break out in the world. The world is frightened by the spectre of war, following the two successive experiences it has had in the space of a quarter of a century. And how can we assure the world now that peace will prevail and that no danger of war really exists? It is not by moral speeches, advice, and condemning war that this assurance will be secured. Who will believe such words and such verbal assurances when the world now witnesses three great Powers—permanent members of the Security Council—submitting a complaint to the Council confirming that a

Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères de l'Argentine qui, et nous tous en félicitons, préside nos séances, a mis sa brillante intelligence et son immense bonne volonté au service de cette mission particulièrement délicate. Aussi a-t-il su se faire l'interprète fidèle des intentions loyales avec lesquelles nous avons apporté notre collaboration à la solution du problème. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je voudrais assurer M. Bramuglia de notre reconnaissance et lui faire part, une fois encore, de toute notre confiance.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer ma certitude que les quatre Puissances chargées de l'administration de Berlin, et à qui incombe également, et tout spécialement, l'obligation de maintenir la paix, voudront collaborer sincèrement au succès de la tâche que les six membres du Conseil de sécurité entendent mener à bonne fin.

Ces membres n'ont d'autre intention ni d'autre but que de rechercher la solution des problèmes en suspens avec la plus grande impartialité, dans l'indépendance la plus absolue et avec la plus stricte justice. Ils entendent ainsi rendre la tranquillité aux peuples pacifiques.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai pris depuis huit jours des conversations auxquelles ont participé cinq membres non permanents du Conseil de sécurité et la Chine sur la question dont le Conseil est saisi — le différend au sujet de Berlin — et je suis heureux de pouvoir m'associer pleinement aux paroles du représentant du Canada lorsqu'il a félicité très sincèrement en notre nom notre Président, M. Bramuglia, pour l'habileté et la sagesse dont il a fait preuve en dirigeant ces conversations et en cherchant un terrain de conciliation entre les points de vue et positions des parties en vue de parvenir à un compromis.

Comme le Président l'a déclaré au début de cette séance, le monde entier attend du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies l'affirmation et l'assurance que la paix n'est pas menacée et qu'il n'y a pas à craindre qu'une nouvelle guerre éclate. Le monde, qui a déjà subi deux épreuves au cours d'un quart de siècle, s'effraie à la menace d'une nouvelle guerre. Et comment pouvons-nous donner au monde l'assurance que la paix sera maintenue et qu'il n'existe pas de véritable danger de guerre? Cette assurance, ce n'est pas en prononçant des discours, en prodiguant les avis, en condamnant la guerre, que nous la donnerons. Qui ajoutera foi à des paroles, à des assurances verbales, alors que le monde voit trois grandes Puissances — membres permanents du Conseil de sécurité — porter plainte devant le

threat to the peace and security of the world in fact exists? When three Powers say that, how can the world be assured that there is no threat to international peace and security? This is a very important point: the great Powers declare and state openly to the whole world that a threat to the peace now exists in Berlin. What does a threat to the peace mean? It means that war will break out sooner or later if no conciliatory arrangement is reached very soon. How can we achieve this conciliatory arrangement?

We—the group of six members of the Security Council who have held these consultations in an informal manner in the past eight days—have tried to find some way to attain such a *rapprochement*, such a conciliatory *rapprochement*, between these two theses; but I must say that, so far, we have not obtained what we wanted, but we are still hopeful, and the President of the Security Council, who has been conducting these consultations, I believe is still hoping to succeed.

Statesmen like him never despair and are never pessimistic. They always entertain the hope of success. We all believe and hope that sound judgment between the great Powers will prevail in the end, and that they will come to the Security Council and tell us, "We have arranged this business among ourselves. We have conducted a great war and we have won it; we should win the peace also." It should not be hard for them to make compromises and concessions so as to appease the anxiety of the world which is now very widespread; this anxiety may impede business, commerce, industry, and all other activities, social as well as political, throughout the world.

I do not believe that there are shoulders in the world strong enough to bear such a heavy responsibility, and we hope that good judgment will prevail among them so as to reassure us and the world that the great Powers are in fact ready to make concessions and approach each other directly. Thus the world would be grateful to the great Powers not only because they relieved the world from fascism but because they also relieved the world from this present state of fear.

The PRESIDENT (translated from Spanish): I should like to express my sincere gratitude for the statements made by the repre-

Conseil et confirmer ainsi l'existence d'une menace réelle à la paix et à la sécurité du monde? Quand trois grandes Puissances font une déclaration de ce genre, comment pourrait-on donner au monde l'assurance qu'il n'existe pas de menace à la paix et à la sécurité internationales? J'insiste sur ce point parce qu'il est très important: les grandes Puissances affirment et déclarent ouvertement devant le monde entier qu'il existe à Berlin une menace à la paix. Que signifie menace à la paix? Cela signifie que la guerre éclatera tôt ou tard si un compromis n'est pas obtenu très rapidement. Ce compromis, comment pouvons-nous l'obtenir?

Au cours des conversations officieuses que nous avons eues depuis huit jours, nous — c'est-à-dire le groupe formé par six membres du Conseil de sécurité — avons cherché un moyen d'opérer un rapprochement, une conciliation des deux thèses en présence. Je dois dire que, si nous n'avons pas encore atteint notre but, nous n'avons pas perdu espoir, et le Président du Conseil de sécurité qui dirige ces conversations espère lui aussi, je pense, aboutir.

Le Président est de ces hommes d'Etat qui ne désespèrent jamais, qui ne se laissent pas gagner par le pessimisme et qui gardent toujours l'espoir du succès. Nous avons tous la conviction et l'espoir que les grandes Puissances finiront par adopter le point de vue de la raison et qu'elles viendront déclarer au Conseil de sécurité: « Nous avons réglé cette affaire entre nous. Nous avons lutté les uns à côté des autres et nous avons gagné une grande guerre; nous nous devons de gagner aussi la paix. » Il ne devrait pas être difficile pour les grandes Puissances de faire des concessions et d'arriver à des compromis en vue de mettre fin à cette anxiété qui règne partout dans le monde, cette anxiété qui peut avoir pour effet d'entraver les affaires, le commerce, l'industrie et toutes les autres activités, dans le domaine social comme dans le domaine politique.

Je ne pense pas qu'il y ait dans le monde des épaules assez fortes pour supporter une responsabilité aussi lourde, et nous espérons que les grandes Puissances finiront par entendre la voix de la raison afin que nous ayons l'assurance — et afin que le monde ait l'assurance — que ces Puissances sont réellement disposées à faire des concessions et à s'entendre directement. Le monde entier éprouverait alors de la reconnaissance à l'égard des grandes Puissances, non seulement parce qu'elles l'ont affranchi du fascisme, mais aussi parce qu'elles auront dissipé les craintes qui règnent aujourd'hui.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie vivement les représentants du Canada, de la Colombie et de la Syrie de

sentatives of Canada, Colombia and Syria. I should, however, like to make it quite clear—and I insist on this point—that the impartial judgment and the human understanding with which this problem is being considered, and the mutual respect which must govern the Council's deliberations, depend, above all, on the action of each member.

If I have been able to play, impartially, the active role which has devolved upon me as President of the Security Council, that is also due to the Council members who have been associated with me in the discussion and investigation of the problem.

These conditions seem to me to be an essential element for a fair treatment of the matter. Then, having said that, I should like to point out to the Council that many of us representatives need to be fully acquainted with the problems raised in the Security Council. Thus, I am informing the Council that, as its President, I thought it would be appropriate to ask those members directly concerned to reply here, in the Council, to two questions which I shall put to them.

These questions are, in our opinion, of great importance in helping us to form an opinion. They are as follows :

First of all we request the representatives of the United States of America, the United Kingdom, France and the Union of Soviet Socialist Republics to explain in detail the circumstances in which the restrictions on communications, transport and commerce between Berlin and the Western Zones of Germany and between the latter and the Soviet Zone were originally imposed, together with details of the enforcement of the restrictions and the present state of affairs.

This question has, therefore, three aspects : (1) the circumstances connected with the initial imposition of restrictions ; (2) details of their enforcement ; (3) the present state of affairs.

The second question is as follows : we request the representatives of the United States of America, the United Kingdom, France and the Union of Soviet Socialist Republics to explain in detail the agreement involved in the instructions given to the military governors of the four Powers in Berlin, and to give the precise reasons which prevented its implementation.

We understand that the representatives of these four Powers may perhaps not be in a position to supply at once the detailed information requested. If that is so, I am sure that the Security Council will have no objection to waiting until the next meeting to hear such information. If, on the contrary, they are ready to reply now, I should

leurs déclarations ; je ferai remarquer néanmoins — et j'insiste particulièrement sur ce point — que l'objectivité de notre jugement, les préoccupations d'humanité qu'éveille l'examen de cette question et le respect mutuel que nous devons nous témoigner au cours des débats résultent d'abord de l'attitude de chacun d'entre nous.

Si j'ai pu aussi jouer, avec impartialité, le rôle actif qui m'incombe en cette affaire, en ma qualité de Président, cela est dû également aux représentants qui ont, avec moi, pris part aux études, aux délibérations et aux enquêtes.

Ces conditions me semblent indispensables pour que nous puissions, en principe, examiner le problème en toute justice. Je tiens ensuite à faire remarquer au Conseil que nombreux sont les représentants qui ont besoin de connaître à fond les problèmes soumis au Conseil de sécurité ; aussi, et j'en informe le Conseil en ma qualité de Président, j'ai pensé qu'il serait opportun de demander aux représentants des pays intéressés de répondre ici, devant le Conseil, à deux questions que je vais leur poser.

A notre avis, ces questions sont d'une importance capitale pour que nous puissions nous former une opinion. Les voici :

Tout d'abord, nous prions les représentants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de nous donner des explications détaillées sur les circonstances dans lesquelles ont été établies les restrictions sur les communications, les transports et le commerce entre Berlin et les zones occidentales de l'Allemagne et entre ces dernières et la zone soviétique, ainsi que sur les modalités de l'application de ces mesures et sur la situation actuelle.

Cette question mentionne donc trois points, à savoir : 1) les circonstances de la mise en vigueur de ces restrictions ; 2) les modalités de leur application ; 3) la situation actuelle.

Notre seconde question est la suivante : Nous prions les représentants des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la France et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de nous donner des explications détaillées sur l'accord qui était contenu dans les instructions données aux gouverneurs militaires des quatre Puissances à Berlin, et sur les raisons précises qui ont fait que cet accord n'a pu être mis à exécution.

Les représentants de ces quatre Puissances ne sont peut-être pas à même — nous le comprenons fort bien — de nous donner sur-le-champ les renseignements détaillés que nous leur demandons. Dans ce cas, je suis certain que les membres du Conseil ne verront aucun inconvénient à ce que nous attendions jusqu'à la prochaine

be glad if they would so inform me, so that I may call upon them to speak.

I call upon the representatives of the countries to whom I have just referred.

Mr. JESSUP (United States of America) : I can say at once that the United States Government is very glad to express its full willingness to comply with the request of the President in regard to the questions he has just put before us, and, in so doing, to co-operate, as the representative of Colombia has suggested, in the work which the six members of the Security Council have been carrying on so conscientiously under the leadership of the President in their search for further information and clarification.

In the statement which I made to the Security Council on 6 October [363rd meeting], I mentioned that we were quite ready to supply any additional information which the Council might desire. Of course, we are still ready to do so. The President has suggested that the questions which have been put before us are designed to secure full information on the points to which they refer. I should not care to attempt to give all those details offhand supplementing those already supplied both in the annexes to the original reference to the Security Council, and in the oral statements which have been made in the Council by the Government representatives of France, the United Kingdom and the United States of America.

At this time therefore I should merely like to say a word or two in answer to these questions. The first one seems to call for a fuller description of the blockade measures which were imposed by the USSR, and which constitute a threat to the peace, which was referred to the Security Council in the notification of 29 September. The second question, as I understand it, seems to refer to a point which I made in my previous statement on 4 October [361st meeting], where I dealt with the steps which have been taken by the three Governments in accordance with their obligations under Article 33 of the Charter. First of all, that obligation was to find a means of settling difficulties by direct discussions. Of course, it was not the failure of the discussions which created the threat to the peace ; it was, in fact, the threat to the peace which led to the discussions, and then to the reference of this matter to the Security Council.

However, the President has indicated that he wishes to have full information on these points, and in accordance with that suggestion, my delegation will be quite prepared to supply that information at the next meeting of the Council.

séance pour entendre leur réponse. Si, au contraire, ils peuvent répondre immédiatement, je les prierais de nous le faire savoir afin que je puisse leur donner la parole.

La parole est aux représentants des pays intéressés.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à déclarer immédiatement que le Gouvernement des Etats-Unis sera très heureux de satisfaire à la demande du Président, en ce qui concerne les questions qu'il vient de nous poser. Mon Gouvernement coopérera ainsi, comme le représentant de la Colombie l'a indiqué, à l'œuvre que les six membres du Conseil de sécurité accomplissent avec tant de conscience, sous la direction du Président, en vue de rechercher des informations plus complètes et de clarifier la situation.

J'ai déclaré au Conseil de sécurité au cours de la séance du 6 octobre [363^e séance] que nous étions tout à fait disposés à fournir toutes informations supplémentaires que le Conseil pourrait demander, et bien entendu nous sommes toujours prêts à le faire. Le Président a dit que si des questions nous ont été posées, c'est en vue d'obtenir des renseignements complets sur les points dont il s'agit. Je ne crois pas pouvoir fournir sur-le-champ les renseignements détaillés nécessaires pour compléter ceux qui ont déjà été fournis dans les annexes à la demande originale présentée au Conseil de sécurité et dans les déclarations orales qu'ont faites devant le Conseil les représentants des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique.

Je n'ai donc pour le moment que quelques mots à dire en réponse à ces questions. La première question consiste, il me semble, à demander une description plus complète des mesures de blocus qui ont été imposées par l'URSS et qui constituent une menace à la paix, ainsi qu'il a été spécifié dans la note adressée au Conseil de sécurité le 29 septembre. La seconde question me semble porter sur un sujet que j'ai soulevé dans ma déclaration du 4 octobre [361^e séance], lorsque j'ai parlé des mesures qui ont été prises par les trois Gouvernements conformément aux obligations qui leur incombent aux termes de l'Article 33 de la Charte. La première de ces obligations consiste à rechercher les moyens de résoudre les difficultés par des négociations directes. Ce n'est pas, bien entendu, l'échec des négociations qui a créé la menace à la paix ; c'est la menace à la paix qui a provoqué les négociations, puis le recours au Conseil de sécurité.

Toutefois, le Président a indiqué qu'il désire avoir des renseignements complets sur les points en question, et ma délégation est disposée à répondre à cette invitation et à apporter ces renseignements au Conseil, au cours de la prochaine séance.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : On behalf of my delegation I can say that we will, of course, provide all possible information in reply to the questions addressed to us by the six members of the Council, in connexion with the work on which they are now engaged—informing themselves of all aspects of this problem.

I should like to take this opportunity of saying one word of appreciation of the conscientiousness with which those members of the Council are addressing themselves to the task, and in particular of the courtesy which I have experienced at the President's hands.

The suggestion has been made by the President that it might be well not to attempt to reply to these questions at this sitting of the Council. I think that the documents already submitted to the Council, and the statements which have been made, have already covered some of the ground. The members of the Council would not, I think, wish to cover that same ground again ; therefore, any statement in reply to these questions would require careful drafting.

I would also refer to the fact that my Government has issued, in the last few days, quite a comprehensive White Paper. I have been able to obtain a number of copies for circulation to the members of the Council, and I think they will find that that also provides a good deal of information in reply to these questions.

Therefore, I will refrain from attempting to give replies now, but I assure you that I will reply to them as rapidly as possible. I do not think there need be any fear that there will be any delay in the matter. My delegation is prepared, within a short space of time, to give you all the supplementary information which the six members of the Security Council need.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*) : When my Government decided, together with the Governments of the United States and the United Kingdom, to lay before the Security Council the matter which is now before it, we were fully conscious of the seriousness of the step we took and fully conscious that we were submitting to the United Nations Organization the most delicate question that it has had to deal with so far. We had, in particular, thoroughly estimated the weight of responsibility that we thus laid upon the six members of the Security Council who are not directly concerned in the matter and who consequently had not from the beginning taken up a definite stand with regard to it.

I would like to say that I fully appreciate the evidence which has been given today of the conscientious manner in which the

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je déclare, au nom de ma délégation, que nous fournirons, bien entendu, tous les renseignements possibles en réponse aux questions qui nous ont été adressées par les six membres du Conseil, afin de leur permettre de poursuivre l'étude qu'ils ont entreprise en vue de connaître tous les aspects du problème.

Je profite de cette occasion pour adresser mes félicitations aux membres du Conseil qui se consacrent à cette tâche, pour la conscience qu'ils y apportent, et pour remercier le Président de la courtoisie dont il a fait preuve.

Le Président a dit que peut-être il ne fallait pas tenter de répondre à ces questions au cours de la présente séance. A mon avis, grâce aux documents qui ont déjà été soumis au Conseil et aux déclarations qui ont été faites, le sujet a déjà été traité en partie. Je ne pense pas que les membres du Conseil désirent que nous reprenions les points qui ont déjà été traités. Il faudra donc que les déclarations que nous ferons pour répondre aux questions soient préparées avec soin.

Je voudrais rappeler aussi que mon Gouvernement a publié tout dernièrement un livre blanc assez complet. J'ai pu me procurer un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage pour les membres du Conseil, et je pense qu'ils y trouveront quantité de renseignements répondant aux questions.

Si je m'abstiens donc de fournir une réponse dès maintenant, je puis vous donner l'assurance que je le ferai dès que ce sera possible. L'on ne doit donc craindre, d'aucune façon, une remise de l'affaire. Ma délégation est disposée à donner, à bref délai, tous les renseignements complémentaires dont les six membres du Conseil de sécurité ont besoin.

M. PARODI (France) : Lorsque mon Gouvernement a décidé, en même temps que le Gouvernement des Etats-Unis et celui du Royaume-Uni, de saisir le Conseil de sécurité de l'affaire qui est maintenant devant lui, nous étions pleinement conscients de la gravité du geste que nous faisons, nous étions pleinement conscients du fait que nous soumettions à l'Organisation des Nations Unies l'affaire la plus délicate dont elle ait été saisie jusqu'à présent. Nous avons pleinement compris, notamment, la responsabilité particulièrement lourde que nous faisons ainsi peser sur les épaules des six membres du Conseil de sécurité qui ne sont pas directement intéressés à l'affaire et qui, par conséquent, n'avaient pas, dès le départ, une position *a priori*.

Je tiens à dire que j'apprécie pleinement les marques qui ont été données aujourd'hui même de la conscience avec laquelle

members of the Security Council have assumed this very heavy responsibility.

When I had the honour of addressing the Security Council in order to lay the complaint with regard to the situation in Berlin before it in the name of my Government [264th meeting], I pointed out the spirit in which we were acting. I indicated that, faced with a serious situation, which in our view constituted a threat to the peace, we wished first to bring the matter to the attention of the Security Council and to place it under the Council's control.

The fact that the Security Council is now dealing with this matter is for us a reassuring sign of improvement in the situation and a guarantee of peace.

I indicated further that we entertained the steadfast hope that the Security Council would, thanks to its authority, succeed where direct conversations had failed.

That was tantamount to saying that we were wholly ready to accede to any request that might be made for supplementary information. And since you now ask us for details on two very definite points, it goes without saying that my delegation will give the answers that you require as clearly and as fully as possible.

Nevertheless, I consider, as do the representatives of the United States and the United Kingdom, that it is difficult immediately to give an answer to questions which are so technical and which require detailed and precise replies. I therefore join with them in asking permission to avail myself of the opening which you yourself gave when you indicated that undoubtedly, in view of the nature of the questions, it would not be possible for us to answer them here and now. I shall therefore reply at a subsequent meeting of the Security Council.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The President has proposed to the representatives of the four Powers—the United States of America, the United Kingdom, France and the Soviet Union—that they should reply to two questions asked by him, giving as his motive the need to obtain additional information so as to fully clarify the nature of the question with which we are concerned.

The USSR delegation must also comply with the President's request and recall first of all the recent statement made by the representative of the USSR in the Security Council, in which he announced that the USSR delegation found it impossible to take any part in the discussion of the Berlin question in the Security Council [361st meeting]. The USSR delegation had given a detailed exposition in three interventions

les membres du Conseil de sécurité ont pris en charge cette responsabilité très lourde.

Lorsque j'ai eu l'honneur de parler devant le Conseil de sécurité pour présenter au nom de mon Gouvernement la plainte concernant l'affaire de Berlin [364^e séance], j'ai indiqué dans quel esprit nous le faisons. J'ai marqué que, en présence d'une situation grave, constituant à nos yeux une menace à la paix, nous désirions d'abord placer l'affaire sous les yeux et sous le contrôle du Conseil de sécurité.

Le fait même que le Conseil de sécurité a maintenant cette affaire en main est pour nous un signe rassurant d'une amélioration de la situation et une garantie en faveur de la paix.

J'ai marqué aussi que nous avons le ferme espoir que le Conseil de sécurité, avec son autorité, réussirait là où les conversations directes avaient échoué.

C'était dire d'avance que nous étions entièrement disposés à répondre à toutes les demandes d'informations supplémentaires qui auraient pu être présentées. Et puisque vous nous saisissez maintenant d'une demande de précisions sur deux points très nets, il va de soi que ma délégation fournira, aussi clairement et aussi complètement que possible, les renseignements que vous souhaitez recevoir.

Cependant, comme le représentant des Etats-Unis et celui du Royaume-Uni, je considère qu'il est difficile de répondre immédiatement à des questions aussi techniques, qui impliquent des réponses détaillées et précises. Je demande donc, moi aussi, à profiter de la porte que vous avez vous-même ouverte, Monsieur le Président, en indiquant que sans doute, étant donné la nature des questions, nous ne pourrions pas y répondre séance tenante. Je répondrai par conséquent à une prochaine séance du Conseil de sécurité.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le Président s'est adressé aux représentants des quatre Puissances: Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France et Union soviétique, en les priant de répondre à deux questions qu'il leur posait. En effet, a-t-il dit, il est indispensable d'obtenir des informations complémentaires pour éclaircir complètement la question dont nous sommes saisis.

La délégation de l'URSS doit, elle aussi, répondre à cette requête du Président. Elle tient tout d'abord à rappeler la déclaration que le représentant de l'URSS a faite dernièrement au Conseil de sécurité [361^e séance]: sa délégation, disait-il alors, estimait qu'il lui était impossible de prendre part à l'examen de la question de Berlin au Conseil. Au cours de trois interventions, la délégation de l'URSS a exposé en détail

of all the motives and reasons underlying this decision, in accordance with which it will, of course, continue to act in the future.

The USSR delegation has given a sufficiently full account of the circumstances and motives which obliged it to take this attitude on the discussion of the Berlin question in the Security Council. We then maintained that the whole question of an alleged threat to the peace was artificial, that there would be no Berlin question at all if the three Governments had not systematically violated and ignored agreements concluded during the discussion of the Berlin question, agreements which were in particular reflected in the well-known directive of 30 August, issued to the four Commanders-in-Chief. The text of this directive was agreed among the four Governments and in itself provides a sufficient basis for a settlement of the German question.

" We have shown and proved that the Berlin question is not a matter for the Security Council, that the question can and must be settled and resolved by different and legal methods, with the help of those bodies and methods which were set up by special agreement among the four Powers to consider and settle any questions which might come under the general heading of the " German question ", including, of course, the question of the situation in Berlin.

We have shown that the whole Berlin question arose as a result of violations of and deviations from agreed decisions on the part of the three Western Governments which concerned on the one hand, the agreed decision to introduce the German mark of the Soviet Zone in Berlin as the sole currency and, simultaneously, on the other hand, to countermand restrictive measures in accordance with provisions of the directives of 30 August which I have mentioned. In the circumstances—we affirmed this at the time and I would take the liberty of mentioning it again now—if this matter is approached in a serious fashion and not for purposes entirely unconnected with a real desire to reach a settlement, then the Security Council cannot be in any way concerned with it.

This is why the USSR delegation had proposed at that time that the Berlin question should not be included in the agenda and should not be submitted to the Security Council. From the very beginning the Government of the USSR pointed to other ways—I must again recall this fact—but the majority of the Council did not agree with them. The USSR delegation still holds the

toutes les raisons qui l'ont poussée à prendre cette décision; elle continuera, bien entendu, à s'y conformer.

La délégation de l'URSS a donné tous les détails nécessaires sur les circonstances et les raisons qui l'ont obligée à adopter cette attitude en ce qui concerne l'examen de la question de Berlin au Conseil de sécurité. Nous avons déclaré alors que toute cette question d'une prétendue « menace à la paix » était purement artificielle, que la question de Berlin ne se serait même pas posée si les trois Gouvernements n'avaient pas systématiquement violé leurs engagements, s'ils n'avaient pas délibérément manqué de tenir compte des accords qui avaient été conclus au cours même de la discussion de la question de Berlin et qui ont notamment trouvé leur expression dans les instructions bien connues adressées le 30 août aux quatre commandants en chef. Ces directives ont été formulées de concert par les quatre Gouvernements et constituent par elles-mêmes une base suffisante pour régler la question allemande.

Nous avons dit et démontré qu'il n'appartient pas au Conseil de sécurité de s'occuper de la question de Berlin. Celle-ci peut et doit être réglée par d'autres méthodes, par des méthodes légales, c'est-à-dire en ayant recours aux organes et aux moyens que des accords spéciaux entre les quatre Puissances prévoient pour l'examen et le règlement de tous les problèmes que l'on pourrait faire entrer dans la notion générale de « question allemande », question qui comprend bien entendu le problème de la situation à Berlin.

Nous avons montré que toute cette question de Berlin s'est posée parce que les Gouvernements des trois Puissances occidentales ont violé et ont enfreint les décisions qu'ils avaient prises d'un commun accord; il s'agit de la décision adoptée de concert et qui prévoyait, simultanément, d'une part, l'introduction du mark allemand de la zone soviétique comme monnaie unique à Berlin, et d'autre part, la levée des mesures restrictives, conformément aux directives du 30 août que j'ai déjà mentionnées. Dans ces conditions — nous l'avons déjà affirmé à ce moment-là et je me permets de le rappeler aujourd'hui — le Conseil de sécurité n'a rien à voir en cette affaire, si l'on veut aborder ce problème d'une façon sérieuse, et non dans des buts qui n'ont rien de commun avec un désir sincère de régler la question de Berlin.

Voilà pourquoi la délégation de l'URSS avait proposé à ce moment-là de ne pas inscrire la question de Berlin à l'ordre du jour et de ne pas poser cette question devant le Conseil de sécurité. Dès le début, le Gouvernement de l'URSS a préconisé, a indiqué d'autres méthodes — et, cela aussi, je dois le rappeler maintenant; toutefois la majorité des membres du Conseil n'a

same view on this question and sees no reason why the Security Council should make more and more efforts to gather additional information on the Berlin question, and study it, since this is not a matter for the Council at all.

I would recall that the Berlin question was submitted to the Security Council on the initiative of the three Governments who insisted on having the question considered by the Council. It is only natural that, as they insist that the matter be examined by the Council, these Governments are very willing to provide additional information in reply to the two questions which the President of the Council has asked us today.

But, Mr. President, does it not look as though these questions were being asked here for the sole purpose of involving the USSR delegation in discussion of the Berlin question, despite the decision taken by the USSR delegation, of which it informed the Security Council ?

It would seem to be a very convenient method, first to put questions, then to attempt to obtain replies, then to embark on a discussion of these replies, and thus, to place the USSR delegation in a position in which it must needs take part in the discussion of these questions in the Security Council.

This method is most skilful and original, but also very naive ; it is futile to imagine that the USSR delegation will fall for such a bait, or stick to the glue which has been smeared over the paper inscribed with the words " Berlin question ".

No, gentlemen. First of all the large number of documents which have been published throughout the whole world make this quite clear. These documents must be studied and the necessary conclusions drawn. It would, however, be vain and fallacious to hope that the USSR delegation will submit any material or explanations to the Security Council, since the delegation of the USSR neither can nor will take part in the discussion of the Berlin question in the Security Council. The question has been submitted to the Council in an arbitrary way, in contravention of the agreements in force and of Article 107 of the United Nations Charter. We therefore see no ground for departing in any way from our position.

The delegation of the Union of Soviet Socialist Republics, accordingly, deems it impossible to submit any material whatsoever to the Security Council and conse-

pas voulu les accepter. La délégation de l'URSS maintient l'attitude qu'elle avait déjà adoptée à l'égard de cette question ; elle ne voit pas pourquoi le Conseil de sécurité s'imposerait de nouveaux efforts pour réunir un complément d'informations relatives à la question de Berlin, et pour les étudier, car tout cela n'est pas de la compétence du Conseil.

Je rappelle que le Conseil de sécurité a été saisi de la question de Berlin sur l'initiative prise par les trois Gouvernements qui insistaient pour que cette question fût examinée par le Conseil. Etant donné que ces Gouvernements s'efforcent de faire examiner la question de Berlin par le Conseil de sécurité, il n'est que naturel qu'ils soient prêts à fournir des renseignements supplémentaires en réponse aux deux questions que nous a posées aujourd'hui le Président du Conseil.

Mais, Monsieur le Président, ne pourrait-on pas dire que le fait même de soulever ici ces deux questions n'est dû en réalité à rien d'autre qu'au désir d'entraîner la délégation de l'URSS à participer à l'examen de la question de Berlin, en dépit de la décision que cette délégation avait prise et dont elle avait informé le Conseil de sécurité ?

N'est-ce pas là un procédé bien commode ? On commence par poser des questions, on essaie d'obtenir des réponses, puis l'on aborde la discussion de ces réponses, et on oblige ainsi la délégation de l'URSS à prendre part à l'examen de ces questions au Conseil de sécurité.

C'est là un stratagème très habile et très original, mais il n'en est pas moins fort naïf. On a tort de croire que la délégation de l'URSS se laissera prendre au piège, qu'elle se laissera prendre à la glu dont est enduit ce chiffon de papier qui porte l'inscription « question de Berlin ».

Non, Messieurs. Tout d'abord, les nombreux documents qui ont été publiés partout dans le monde fournissent toutes les précisions souhaitables au sujet de cette question. Il faut les étudier et en tirer les conclusions qui s'imposent. Mais il serait illusoire et fallacieux d'escompter que la délégation de l'URSS présente au Conseil de sécurité des documents ou lui fournisse des explications ; la délégation de l'URSS ne peut prendre part à l'examen de la question de Berlin au Conseil de sécurité, et elle n'y prendra pas part. En effet, le Conseil en a été saisi arbitrairement, au mépris des accords existants, au mépris de l'Article 107 de la Charte des Nations Unies, et nous ne voyons aucune raison de nous départir de cette attitude, que ce soit dans un sens ou dans un autre.

La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques estime donc qu'il lui est impossible de présenter quelque document que ce soit au Conseil de sécurité et

quently to submit any additional information of any sort in reply to the two questions asked here by the President.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : I have listened carefully to the statement made today by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, and I find that it is not different from the previous statement which he made at our last meeting and to which he thought I was not listening.

I should like to ask the representative of the USSR a question concerning procedure from the juridical point of view. This item has been included in the agenda of the Security Council. When a question concerning international peace and security is submitted to the Security Council by three great Powers—which type of question it is the essential function of the Security Council to consider—it cannot be rejected before discussing the reasons for which the Security Council may not be competent to deal with such a question. Mr. Vyshinsky states that the Security Council is not competent to discuss this matter. What would Mr. Vyshinsky now advise the Security Council to do ?

The second of the two questions which were introduced by the President today refers to the previous formal agreements which were concluded among the parties. It deals with the question of whether there had been any such agreements and if so, why they were not implemented. This question may refer to the same contentions raised by Mr. Vyshinsky at our last meeting and again at today's meeting. It refers to the agreements which he has mentioned, agreements which he states preclude the Security Council from dealing with the question.

This matter should certainly be discussed by the members of the Security Council, in order to formulate an opinion of the competence of the Council. When these agreements are presented and discussed, we shall be able to determine which disputes should be solved according to their provisions. We may find that the non-implementation of those agreements is due to one party or the other ; and we may refer to certain Articles of the Charter to assist us in solving the matter. We have not decided anything yet. We have not yet arrived at any conclusion concerning the competence of the Council in this matter.

In this matter, there is no intention of setting a trap in order to induce the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to enter into the discussion. I

par conséquent de lui fournir des informations complémentaires quelconques en réponse aux deux questions qui ont été posées par le Président du Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : J'ai écouté avec attention la déclaration que nous a faite aujourd'hui le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et je n'ai pas trouvé qu'elle fût différente de celle que le même représentant a faite à la séance précédente, et à laquelle, pensait-il, je n'avais prêté qu'une oreille distraite.

Je voudrais poser au représentant de l'URSS une question de procédure, en me plaçant à un point de vue juridique. Le point en discussion a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Lorsqu'une question relative à la paix et à la sécurité internationales est soumise au Conseil de sécurité par trois grandes Puissances — la fonction essentielle du Conseil de sécurité étant d'étudier ce genre de question — cette question ne peut pas être rejetée sans que soient discutées les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité pourrait ne pas être compétent. M. Vychinsky déclare que le Conseil n'est pas compétent pour discuter cette question. Quelle devrait être, selon M. Vychinsky, l'attitude du Conseil en ces circonstances ?

La seconde des deux questions qui ont été posées aujourd'hui par le Président a trait aux accords qui ont été formellement conclus par les parties. Il s'agit de savoir si des accords de ce genre ont été véritablement conclus et, dans l'affirmative, pourquoi ils n'ont pas été appliqués. Cette question peut, en effet, être liée à la thèse qu'a soutenue M. Vychinsky, aussi bien à la séance précédente qu'à la séance d'aujourd'hui ; il s'agit des accords qu'il a cités, accords qui, selon lui, font que le Conseil de sécurité n'est pas compétent pour s'occuper de l'affaire.

Ce point devrait certainement être discuté par les membres du Conseil de sécurité, afin qu'une décision soit prise quant à la compétence dudit Conseil. Lorsque ces accords nous auront été soumis et que nous les aurons discutés, nous serons en mesure de déterminer quels différends peuvent être résolus en vertu de leurs dispositions. Nous pourrions établir si le fait que ces accords n'ont pas été appliqués est dû à l'une ou à l'autre des parties en cause, et, pour nous aider à résoudre le problème, nous pourrions nous reporter au texte de certains Articles de la Charte. Pour le moment, nous n'avons pris aucune décision ; nous n'avons pas encore pris de décision sur la compétence du Conseil en cette affaire.

Personne n'a l'intention de tendre un piège au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour l'obliger à participer au débat. Je suis convaincu

believe that the consultations by the six members of the Security Council were entered into in a spirit of good-will and honesty. It was our desire to make some approach to the matter in order to dispose of it peacefully and to find a solution which would serve humanity and serve the purposes of the United Nations in accordance with our Charter.

Article 36, paragraph 2, of the Charter states : " The Security Council should take into consideration any procedures for the settlement of the dispute which have already been adopted by the parties. "

The second question put by the President refers to such a matter. It has been stated that, on 30 August, an agreement had been reached for the solution of the dispute with particular reference to the removal of the restrictions and to the currency question. A point which should be clarified is why this agreement was not implemented. The Security Council should be enlightened as to the steps taken in that respect. Without discussing these points we cannot come to a final solution regarding the question of competence raised by Mr. Vyshinsky.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*) : I must indeed confess that I have heard with some surprise and with the greatest regret the terms used by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics in framing the arguments which, he considers, justify his case.

In point of fact, no intention to " trap " anyone can be attributed to the six countries which have tried to investigate questions which have been raised before the Security Council. Such an intention is far from our minds and no such assertion should be made in the Security Council or in any other body of the United Nations as no such motive can exist in the spirit of the nations which form the United Nations.

I should like to point out that the questions put forward and which were intended as a means of obtaining full information for countries not involved in the Berlin question—countries which are absolutely neutral and have no material interest in the matter, only a spiritual interest, that of finding a basis for constructive world peace—could have been answered by the Union of Soviet Socialist Republics not verbally, but in writing. A reply given in this way could not be interpreted as participation in the discussion.

Thus it would not have been in any way inconsistent with the criteria formulated in the Security Council and would definitely not have implied an active participation in the discussion, as I have already pointed out.

que les six membres du Conseil de sécurité qui ont engagé des conversations l'ont fait dans un esprit de loyauté et de bonne volonté. Notre désir en abordant cette question a été de rechercher les moyens de la résoudre d'une manière pacifique et d'aboutir à une solution qui serve la cause de l'humanité et qui, conformément à notre Charte, réalise les desseins de l'Organisation des Nations Unies.

Il est dit au paragraphe 2 de l'Article 36 de la Charte : « Le Conseil de sécurité devra prendre en considération toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend. »

C'est à ce point que se rapporte la seconde des questions posées par le Président. L'on a déclaré qu'un accord a été conclu le 30 août pour régler le différend, accord qui a traité spécialement à la levée des restrictions et à la question de la monnaie. Ce qu'il faudrait savoir, c'est pourquoi cet accord n'a pas été appliqué, et le Conseil de sécurité devrait être informé des mesures qui ont pu être prises à cet égard. Tant que nous n'aurons pas discuté ces points, nous ne pourrions pas résoudre définitivement la question de compétence que M. Vychinski a soulevée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*) : J'ai écouté avec quelque surprise et beaucoup de peine, je l'avoue, les termes dont s'est servi le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour développer l'argumentation par laquelle il estime justifier sa position.

En réalité, on ne saurait imputer aux six pays qui ont tenu à prendre des renseignements sur des questions soulevées au Conseil de sécurité aucune intention de « tendre un piège » à qui que ce soit. Loin de nous ce dessein, nous n'avons rien de tel dans l'esprit et on ne saurait affirmer cela au Conseil de sécurité ni devant aucun autre organe de l'Organisation des Nations Unies, parce que cette idée de tendre un piège ne saurait exister dans l'esprit des nations qui forment l'Organisation.

Je tiens à déclarer que l'Union des Républiques socialistes soviétiques aurait pu répondre, non point oralement, mais par écrit, aux questions qui ont été posées dans le but de fournir des renseignements complets aux pays qui sont en dehors de cette affaire, qui sont absolument neutres, qui n'y ont aucun intérêt — sinon l'intérêt d'ordre purement idéal de jeter les fondements d'une paix constructive dans le monde. Donnée sous cette forme, cette réponse n'aurait aucunement constitué une participation au débat.

On aurait pu, de cette manière, observer les critères établis au Conseil de sécurité, sans que cela impliquât en aucune manière, ainsi que je l'ai déjà souligné, une participation active aux débats.

I insist on this point because I do not wish anyone, whether Council members or the countries which are listening to us, to think that there are any countries capable of putting questions as traps. The Security Council is a United Nations body which has concrete, clear and precise aims the realization of which are to enable men to live together as a community. Confronted with a conflict of such a nature, confronted with the possibility of conflicts of a magnitude and nature realized by everyone in the world, how could the Security Council remain impassive and confine itself to mere questions of a legal order or questions of competence? Is not every member of the Security Council inspired by an innate desire to co-ordinate human efforts for the establishment and maintenance of peace?

This question must be asked, and I am sure that the representative of the USSR shares with all of us our hope for a lasting peace. I am absolutely convinced of that.

I can accept the fact that the representative of the Union of Soviet Socialist Republics does not submit the required information; I can accept that he maintains his position or theory, and the line he has to take according to the instructions he has received from his Government. All that is permissible. What is not possible, however, in my opinion, is his interpretation of our attitude.

We have adopted the attitude which our conscience required us to adopt. We have put to the representatives of the countries involved the questions which our conscience required us to ask. Therefore, I firmly and categorically deny that any intention of deception existed in our minds. None of us had any intention of setting a trap. We put these questions in all good faith. Every country must know, in keeping with its standards and principles, what attitude it has to adopt, but such a subjective judgment of our thoughts appears to me to be a most incorrect procedure.

I say this again with deep regret as we are all entitled to respect, and this fact should be borne in mind in Security Council debates. We shall thus set an example of mutual respect to the world and show that the United Nations is an Organization truly set up to pacify minds and consciences and to enable, so far as possible, men to live together on this planet, whatever may be their ways of life, for no human beings can live in the stratosphere.

I wished to say these few words in expression of Argentina's views on the sub-

Je fais cette remarque parce que je ne veux pas que ni les représentants, ni les peuples qui nous écoutent, pensent qu'il existe d'autres peuples capables de poser des questions insidieuses. Le Conseil de sécurité est un rouage de l'Organisation des Nations Unies qui a des objectifs concrets, clairs et précis, dont la réalisation doit permettre aux hommes de vivre en communauté. Devant des conflits de cet ordre, devant la possibilité de conflits dont chacun imagine l'ampleur et la nature, dont sont conscients tous les citoyens du monde, le Conseil de sécurité peut-il rester impassible et soulever de simples questions d'ordre juridique et de compétence? L'âme de chacun des membres du Conseil de sécurité n'est-elle pas pénétrée du désir ardent de coordonner les efforts pour fonder et conserver la paix?

Sincèrement, poser cette question, c'est la résoudre. Je suis sûr que le représentant de l'URSS partage avec nous tout le désir, nuancé d'espoir, d'une paix absolument durable. J'en suis absolument certain.

J'admets que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne fournisse pas de rapports, j'accepte de le voir rester sur ses positions et maintenir sa théorie, s'en tenir enfin à la manière d'agir qu'il s'est fixée conformément aux instructions qu'il reçoit de son Gouvernement. Tout cela est admissible. Ce qui ne l'est pas, à mon avis, c'est la façon dont il a parlé de notre attitude.

Pour nous, nous avons adopté l'attitude que, en conscience, nous estimons devoir adopter. Nous avons posé aux représentants des pays intéressés les questions qu'il nous semble, en conscience, de notre devoir de formuler. C'est pourquoi je nie catégoriquement et résolument qu'il y ait eu dans l'esprit d'aucun de nous un dessein de tromperie. Nous n'avons aucune intention de tendre des pièges. Nous avons posé ces questions en toute loyauté. Chaque pays saura, selon ses propres critères, quelle attitude il doit adopter, mais la façon dont nos pensées ont été critiquées me paraît peu pertinente.

Encore une fois, c'est avec une peine profonde que je dis cela, car chacun de nous a droit au respect de tous les autres — et il faut en tenir compte dans les débats auxquels nous prenons part au Conseil de sécurité. Nous donnerons ainsi au monde l'exemple du respect mutuel et prouverons ainsi que l'Organisation des Nations Unies est un organisme véritablement créé pour apaiser les esprits et les consciences, pour permettre, dans toute la mesure du possible, aux hommes de vivre ensemble, bien que leurs genres de vie soient différents, de vivre sur notre planète parce qu'aucun être humain ne peut vivre dans la stratosphère.

Je tenais à faire ces observations uniquement pour exprimer les sentiments de

ject and I believe that I am also expressing those of the other countries which, with us, have put these questions. We do not feel hurt by this interpretation of our action. We believe it was formulated in the heat of rhetoric, and we are sure that Mr. Vyshinsky will appreciate the point of view which I have put forward.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to dwell very briefly on Mr. Bramuglia's last remarks. I have not the least intention of justifying myself because of what I have said. I stated quite clearly that to put such questions to the USSR delegation, which is taking no part in the discussion of the question, might provide a pretext for attempts to involve it in a discussion, which would be contrary to our position in the matter.

I made no allegations whatsoever as to the motives of individual representatives or delegations, and fail to understand the cause of the recriminations made by Mr. Bramuglia.

The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I think we could continue our deliberations next Tuesday at 3 p.m. The three days at the disposal of the three Powers may be necessary for them to complete and submit their documentation to the Council.

The meeting rose at 5.40 p.m.

l'Argentine et je crois interpréter, ce faisant, les sentiments des autres pays qui ont posé les questions conjointement avec nous. En fin de compte, nous ne nous sentons pas offensés par ces propos. Nous pensons qu'ils sont dus à l'exaltation oratoire et nous savons que M. Vychinsky tiendra compte de nos déclarations.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne m'arrêterai que très brièvement sur la déclaration que vient de faire M. Bramuglia. Je ne tiens aucunement à me justifier à propos de ce que j'ai dit. J'ai dit très clairement que le fait de poser ces questions à la délégation de l'URSS, qui ne prend pas part à l'examen de la question, peut donner l'occasion d'essayer d'entraîner cette délégation à prendre part au débat, ce qui est contraire à l'attitude que nous avons adoptée.

Je n'ai fait aucune allusion quant aux motifs qui ont pu inspirer certains représentants ou certaines délégations; je ne comprends donc pas ce qui a provoqué les récriminations de M. Bramuglia.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je pense que nous pourrions reprendre nos délibérations mardi prochain à 15 heures, étant donné que ces trois jours seront peut-être indispensables aux représentants des trois Puissances pour recueillir des renseignements complémentaires et pour les transmettre au Conseil de sécurité.

La séance est levée à 17 h. 40.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE
 Editorial Sudamericana S.A.
 Alsina 500
 BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE
 H. A. Goddard Pty. Ltd.
 255a George Street
 SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE
 Agence et Messageries de la
 Presse, S. A.
 14-22 rue du Persil
 BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE
 Librería Científica y Literaria
 Avenida 16 de Julio, 216
 Casilla 972
 LA PAZ

CANADA
 The Ryerson Press
 299 Queen Street West
 TORONTO

CHILE—CHILI
 Edmundo Pizarro
 Merced 846
 SANTIAGO

CHINA—CHINE
 The Commercial Press Ltd.
 211 Honan Road
 SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE
 Librería Latina Ltda.
 Apartado Aéreo 4011
 BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA
 Trejos Hermanos
 Apartado 1313
 SAN JOSÉ

CUBA
 La Casa Belga
 René de Smedt
 O'Reilly 455
 LA HABANA

**CZECHOSLOVAKIA—
 TCHECOSLOVAQUIE**
 F. Topic
 Narodni Trida 9
 PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK
 Einar Munksgaard
 Nørregade 6
 KJOBENHAVN

**DOMINICAN REPUBLIC—
 REPUBLIQUE DOMINICAINE**
 Librería Dominicana
 Calle Mercedes No. 49
 Apartado 656
 CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR
 Muñoz Hermanos y Cia.
 Nueve de Octubre 703
 Casilla 10-24
 GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE
 Librairie "La Renaissance d'Egypte"
 9 Sh. Adly Pasha
 CAIRO

FINLAND—FINLANDE
 Akateeminen Kirjakauppa
 2, Keskuskatu
 HELSINKI

FRANCE
 Editions A. Pedone
 13, rue Soufflot
 PARIS, V°

GREECE—GRECE
 "Eleftheroudakis"
 Librairie internationale
 Place de la Constitution
 ATHÈNES

GUATEMALA
 José Goubaud
 Goubaud & Cia. Ltda.
 Sucesor
 5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
 GUATEMALA

HAITI
 Max Bouchereau
 Librairie "A la Caravelle"
 Boîte postale 111-B
 PORT-AU-PRINCE

INDIA—INDE
 Oxford Book & Stationery Company
 Scindia House
 NEW DELHI

IRAN
 Bongahe Piaderow
 731 Shah Avenue
 TEHERAN

IRAQ—IRAK
 Mackenzie & Mackenzie
 The Bookshop
 BAGHDAD

LEBANON—LIBAN
 Librairie universelle
 BEYROUTH

LUXEMBOURG
 Librairie J. Schummer
 Place Guillaume
 LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS
 N. V. Martinus Nijhoff
 Lange Voorhout 9
 S'GRAVENHAGE

**NEW ZEALAND—
 NOUVELLE-ZELANDE**
 Gordon & Gotch, Ltd.
 Waring Taylor Street
 WELLINGTON

NICARAGUA
 Ramiro Ramírez V.
 Agencia de Publicaciones
 MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE
 Johan Grundt Tanum Forlag
 Kr. Augustgt. 7A
 OSLO

PHILIPPINES
 D. P. Pérez Co.
 132 Riverside
 SAN JUAN

SWEDEN—SUEDE
 A.-B. C. E. Fritzes Kungl.
 Hofbokhandel
 Fredsgatan 2
 STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE
 Librairie Payot S. A.
 LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
 MONTREUX, NEUCHÂTEL,
 BERNE, BASEL
 Hans Raunhardt
 Kirchgasse 17
 ZURICH I

SYRIA—SYRIE
 Librairie universelle
 DAMAS

TURKEY—TURQUIE
 Librairie Hachette
 469 Istiklal Caddesi
 BEYOGLU-ISTANBUL

**UNION OF SOUTH AFRICA—
 UNION SUD-AFRICAINE**
 Central News Agency
 Commissioner & Rissik Sts.
 JOHANNESBURG and at CAPE
 and DURBAN

**UNITED KINGDOM—
 ROYAUME-UNI**
 H. M. Stationery Office
 P. O. Box 569
 LONDON, S.E. 1
 and at H.M.S.O. Shops in
 LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
 CARDIFF, BELFAST and BRISTOL

**UNITED STATES OF AMERICA—
 ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
 International Documents Service
 Columbia University Press
 2960 Broadway
 NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY
 Oficina de Representación de
 Editoriales
 Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
 MONTEVIDEO

VENEZUELA
 Escritoria Pérez Machado
 Conde a Piñango 11
 CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE
 Drzavno Produzeca
 Jugoslovenska Knjiga
 Moskowska U1. 36
 BEOGRAD